



Assemblée générale

Distr. générale
11 septembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session
Bureau

Organisation de la soixante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Mémorandum du Secrétaire général

Additif

Les éléments suivants sont à insérer dans le mémorandum du Secrétaire général en date du 11 septembre 2006 (A/BUR/61/1) :

1. **Paragraphe 3**

Après l'alinéa i), *insérer*

j) Résolution 60/286 du 8 septembre 2006, intitulée « Revitalisation de l'Assemblée générale ».

2. **Paragraphe 7**

Après l'alinéa f), *insérer*

g) Résolution 60/286 du 8 septembre 2006, intitulée « Revitalisation de l'Assemblée générale ».

3. **Paragraphe 52, ordre du jour provisoire**

Sous l'intitulé I, après le point 156, *insérer*

157. Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix¹.

158. Demandes d'octroi du statut d'observateur à l'Assemblée générale [A.2]².

¹ Voir la résolution 60/287 du 8 septembre 2006.

² Voir A/61/232.



4. **Paragraphe 56**

Après le point 156, *insérer*

157. Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix.

158. Demandes d'octroi du statut d'observateur à l'Assemblée générale.

5. **Paragraphe 57**

Remplacer le libellé existant par le texte ci-après :

Conformément au paragraphe 2 de la résolution 54/195, les points 151, 153 et 158 devraient être renvoyés à la Sixième Commission sous l'intitulé I « Questions d'organisation, questions administratives et autres questions » (voir par. 55).

Après le paragraphe 57, *insérer*

57 bis. À propos du *point 31* du projet d'ordre du jour (Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects), le Secrétaire général souhaite rappeler la décision 60/502 B du 8 septembre 2006, dans laquelle l'Assemblée générale a décidé de remettre à sa soixante et unième session l'examen du rapport du Groupe d'experts juridiques au titre de ce point et de transmettre ce rapport à la Sixième Commission à cette même session, compte tenu de la résolution 60/263 du 6 juin 2006.

6. **Paragraphe 71, répartition des questions inscrites à l'ordre du jour**

Sixième Commission

Après le point 5, *insérer*

A. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

31. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects³.

³ Voir la décision 60/502 B du 8 septembre 2006.